

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu de la réunion du 8 juin 2017

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Lieu : | Mairie de Nesles la montagne à 9h30 |
| <ul style="list-style-type: none"> Maître d'ouvrage (MO) : | Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69 |
| <ul style="list-style-type: none"> Assistance Maître d'ouvrage (AMO): | <ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre (MOE) |
| Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 Union-des-syndicats@griv.fr | Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr |
| <ul style="list-style-type: none"> Contrôleur extérieur | <ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur SPS |
| RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29 | SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com |
| <ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydraulique | <ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations |
| RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com | PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr |

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour les Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



| • Nom, Prénom : | • Fonction : | Présent | Absent | Excusé |
|---------------------|--|---------|--------|--------|
| MAGNIER Jean-Luc | Président SIVU Ru de Nesles | ✓ | | |
| AMELOT Stéphan | Maire de Nesles la montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr | ✓ | | |
| BRICOTEAU Gérard | Adjoint au maire de Nesles la montagne | ✓ | | |
| BAUDRY Jean Claude | Délégué SIVU de la commune de Nesles la montagne | ✓ | | |
| MALEZE Patrick | Délégué SIVU de la commune de Nesles la montagne | ✓ | | |
| BOULANGER Liliane | Déléguée de la commune de Nogentel | ✓ | | |
| BUREL Régis | Adjoint au maire de la commune de Nogentel | ✓ | | |
| KRABAL Jacques | Maire de Château Thierry | ✓ | | |
| PIOT Solenn | Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr | ✓ | | |
| MAIRE Cédric | SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com | ✓ | | |
| DE TIMMERMAN Benoit | SOCOTEC – coordination SPS | ✓ | | |
| DE OLIVEIRA Marcel | RINCENT BTP – Contrôle Extérieur | | ✓ | |
| ANGERS Jean Paul | Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – jean-paul.angers@civc.fr | ✓ | | |
| SIMON Sébastien | Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – earl.simon.legrand@wanadoo.fr 06.82.95.84.19 | ✓ | | |
| PLATEAU Dominique | Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07 | ✓ | | |
| M.TOUZE | CD 02 - Voirie départementale | | ✓ | |
| TASSAN Olivier | RVM | ✓ | | |
| PRAT Thierry | PRAT Paysages | ✓ | | |
| BAUDRIER Mathilde | USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage | ✓ | | |
| DANEL Guillaume | ECAA – Maître d'œuvre | ✓ | | |

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour les Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



● **PRESENTATION DES ENTREPRISES:**

Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques

Société **RVM** représentée par M. Olivier TASSAN

Lot 2 : Clôtures et plantation

Société **PRAT Paysages** représentée par M. Thierry PRAT

● **ADMINISTRATIF:**

- Période de préparation des travaux :

Remise en main propre ce jour des Ordres de Services n°1 de démarrage de la période de préparation aux entreprises RVM et PRAT Paysages. **Les entreprises ont 21 jours calendaires pour produire les documents d'exécution prévus dans leur marché respectif.**

Il est rappelé qu'un arrêt des travaux sera réalisé durant la période des vendanges (à partir de mi-septembre pour 1 mois).

Transmission du dossier de plan DWG à faire aux entreprises.

- Inspections communes SPS :

Celle-ci aura lieu le 19 juin 2017 en présence du maître d'ouvrage et du coordinateur sécurité. Suite à cette inspection, les PPSPS des entreprises seront à transmettre au coordinateur sécurité.

Préalablement à cette inspection, le coordinateur transmettra aux entreprises et au maître d'ouvrage le Plan Général de Coordination (PGC).

- Réalisation du constat d'huissier :

Celui-ci est à réaliser la veille du démarrage des travaux. L'aqueduc de la Dhuis (abords, ouvrages existants...) devra être pris en compte. Les bords de cultures et du coteau viticole devront être soigneusement pris en compte avec des repères permettant de pouvoir facilement comparer les photos à l'existant après travaux.

Un état des lieux spécifiques de la Dhuis (intérieur et extérieur) sera fait. Le constat d'huissier des entreprises ne comprend pas l'inspection intérieure de l'ouvrage. Cette inspection est à la charge de l'exploitant. Celui-ci devra être en mesure de justifier facilement l'état intérieur avant le démarrage des travaux.

- Dossiers administratifs à établir :

Deux conventions (travaux et servitudes) sont à établir avec VAL d'EUROPE AGGLOMERATION pour la réalisation des traversées hydrauliques (caniveaux en U revêtus d'une dalle béton) sur l'aqueduc de la Dhuis. **L'entreprise RVM doit transmettre avant la fin de la période de préparation les coupes des ouvrages à réaliser pour compléter le dossier technique de convention.**

- Demande des autorisations auprès des propriétaires des parcelles présentes sur le chemin riverain de la Dhuis. **En cours**

- Information des travaux :

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour les Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



L'entreprise titulaire du lot n°1 a la charge de la fourniture et de la pose de deux panneaux d'information de dimensions 1.50 m * 2.5 m. L'assistant au maître d'ouvrage devra transmettre la maquette à l'entreprise dès que possible.

Les panneaux seront situés aux entrées de la commune de Nesles la montagne le long de la route départementale dans les emprises du chantier. Les panneaux et leurs supports seront de bonne qualité pour résister aux intempéries et cela durant la durée des travaux (8 mois + période des vendanges). **Le bon à tirer sera à faire valider avant lancement des impressions sérigraphiques.**

- Information générale :

Une réunion de présentation des travaux aura lieu le 21 juin 2017 auprès des exploitants et des propriétaires du coteau viticole et agricole.

• **TRAVAUX:**

Le démarrage des travaux est conditionné par les dernières acquisitions foncières. Le bornage et le piquetage sont en cours.

Démarrage potentiel mi- juillet pour le lot 1.

Points particuliers :

- Signalisation :

La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuis au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuis.

L'entreprise du lot n°1 a la charge de la signalisation des travaux dans le coteau viticole. Celle-ci sera à poser au démarrage des travaux.

- Implantation de la base vie :

La commune d'Etampes propose un terrain lui appartenant le long du chemin d'Etampes.

Un second endroit est possible avant le chemin d'Etampes mais est privé (MOET).

En cas d'emploi de terrain privé, l'entrepreneur devra justifier d'une autorisation par le propriétaire du dit terrain.

- Arrêtés :

Les entreprises ont à leur charge la demande des arrêtés communaux et départementaux.

- Dépose de pied ou de rang de vigne :

Toutes les déposes se feront uniquement après implantation des ouvrages et en présence des exploitants ou propriétaires concernés et du maître d'ouvrage.

- **Remarques :**

Tout plant de vignes détérioré lors des travaux (hors ceux devant être enlevés dans le cadre des travaux) fera l'objet de l'application de la pénalité prévue dans les marchés respectifs de chaque entreprise.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour les Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Prochaine réunion :

Le jeudi 6 juillet 2017 à 9h30 en mairie d'Etampes sur Marne

Objet :

Réception des documents d'exécution et préparation du planning des travaux selon l'avancement des acquisitions foncières.

Sont conviés :

MO / AMO / MOE – Mairie de Nesles la montagne et d'Etampes – RVM – PRAT Paysages

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour les Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

